



**Bureau de Développement des Télécommunications (BDT)**

**Troisième réunion du Groupe Consultatif pour  
le Développement des Télécommunications (GCDT)  
Genève, 2-3 mars 2000**

**Document TDAG-3/10-F  
10 Février 2000  
Original: français**

---

**Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications**

**PARTICIPATION DES PAYS, EN PARTICULIER DES PAYS EN DEVELOPPEMENT (PED),  
AUX TRAVAUX DES TROIS SECTEURS DE L'UIT**

**1. Introduction**

1.1 Le Groupe consultatif pour le développement des télécommunications (GCDT), au cours de sa deuxième réunion tenue les 13 et 14 septembre 1999, a examiné deux documents (Documents 1/057 et 1/057(Add.1)) qui lui étaient soumis par les Commissions d'études. Dans son rapport (Doc. TDAG-2/23), il est mentionné: «Un grand nombre d'intervenants ayant insisté, entre autres, sur la nécessité d'inclure une composante formation professionnelle dans les travaux des Commissions d'études (CE) et de constituer des groupes ou réseaux d'experts travaillant sur les questions étudiées dans ce cadre et l'un des intervenants ayant proposé que les CE ne tiennent plus quatre, mais deux réunions, entre deux Conférences mondiales de développement des télécommunications, *le GCDT a préconisé que les deux documents cités plus haut lui soient soumis à sa prochaine réunion, assortis d'une analyse de leur contenu par le Directeur.*»

1.2 Par ailleurs, la Résolution 5 de la CMDT-98 a chargé le Directeur du BDT, en étroite collaboration avec les Directeurs des deux autres secteurs, d'examiner et de mettre en oeuvre les meilleurs moyens d'aider les PED, et en particulier les pays les moins avancés (PMA), à se préparer et à participer activement aux travaux des trois Secteurs."

C'est pourquoi le présent document

- 1) fait la synthèse de toutes les propositions qui concernent notamment la participation des PED aux travaux des CE de l'UIT-D **et**
  - 2) propose des mesures additionnelles pour répondre à tous les autres aspects de la Résolution 5 de la CMDT.
- 1.3 Le GCDT est invité à examiner les propositions contenues dans ce document.

## **2. Renforcement de la participation des PED aux travaux des Commissions d'études de l'UIT-D**

### Proposition d'actions

#### 2.1 *Financement de la participation des PED*

Certains PED n'arrivent pas à financer leur participation aux travaux des CE.

Le BDT finance en général uniquement la participation des PMA. Il est proposé, dans la limite des possibilités budgétaires, de financer également la participation des experts provenant des PED.

Le financement sera assorti des conditions suivantes:

- 1) Les pays sollicitant une bourse devront, pour chaque Question choisie, désigner un participant actif permanent. Cette constance dans la représentation des pays permettra un meilleur suivi de la Question par son délégué et, par conséquent, une meilleure participation orale et écrite aux débats.
- 2) Il sera demandé au représentant permanent du pays sollicitant une bourse une contribution écrite pertinente aux travaux des Commission d'études concernées de l'UIT-D dès la seconde demande de bourse pour participer à une réunion desdites Commission d'études.

#### 2.2 *Activités de formation*

2.2.1 Dans les ordres du jour des CE, un point spécial pourra être inscrit, relatif au(x) sujet(s) d'actualité pour les PED.

Pendant les réunions des CE qui suivront, les thèmes choisis seront débattus au cours de séances d'information d'une ou deux heures (y compris avec projection de films vidéo sur les technologies existantes), selon l'importance des sujets. Cette pratique a déjà commencé.

2.2.2 Si ces séances d'information étaient jugées insuffisantes, il conviendrait d'organiser, sur proposition de la CE intéressée, cinq mois avant les réunions des Commissions d'études, des séminaires de sensibilisation. On s'appuiera, dans la mesure du possible, sur les Centres d'excellence, en association avec les partenaires du secteur privé.

2.2.3 Au niveau du BDT, les gestionnaires des Programmes du VAP ("points focaux") chargés du suivi des Questions des CE ou de la mise en oeuvre du Plan d'action de la Valette (VAP) seront invités à informer le secrétariat des CE de tout forum (séminaire, atelier, etc.) organisé sur des sujets d'actualité. Les Rapporteurs, Co-Rapporteurs, Rapporteurs associés et participants actifs ainsi que les collaborateurs concernés par les thèmes de ces fora seront informés et invités à y participer.

2.2.4 La liste des publications pertinentes récentes qui pourraient intéresser les CE sera postée sur la Toile (Web). Les gestionnaires des Programmes du VAP pourraient se charger de cette activité, dans le strict respect des droits d'auteur (copyright).

2.2.5 Enfin, il est recommandé de sensibiliser les décideurs, dans le cadre des réunions régionales, sur l'importance des CE pour qu'à leur tour, ils libèrent leurs experts pour participer aux réunions.

#### 2.3 *Mécanisme de coordination et d'échanges à un niveau régional – Réunions régionales et sous-régionales*

2.3.1 Le mécanisme de coordination régional devrait permettre aux régions de se concerter et d'harmoniser leurs points de vue sur des thèmes importants pour la région.

2.3.2 La possibilité de mettre en oeuvre ce mécanisme a été proposée à toutes les régions. Les régions Afrique, Asie-Pacifique et les Etats arabes ont déjà donné une réponse favorable pour organiser des réunions régionales préparatoires afin de mettre en place ces mécanismes.

### 2.3.3 Rôle des Présidents et Vice-présidents des CE de l'UIT-D

Les Présidents et Vice-présidents, en tant que membres des CE et représentants des régions dans ces Commissions, pourraient être les animateurs des mécanismes de coordination. Ils oeuvreraient avec les membres de la région à faire refléter leurs besoins et préoccupations dans les travaux des CE par leurs contributions écrites ou orales. Ce rôle des Présidents et Vice-présidents pourrait être mieux défini dans les différentes régions.

### 2.4 *Constitution de groupes d'experts au niveau sous-régional/régional*

Des groupes d'experts pourraient être constitués à des niveaux régional ou sous-régional pour traiter de Questions précises des CE et préparer des contributions de qualité. Des contributions directes des Régions aux travaux des Commissions d'études pourraient être ainsi envisagées.

Le financement de la participation de ces experts sera examiné comme indiqué au point 2.1 ci-dessus.

### 2.5 *Programme de travail*

Sur la base des recommandations qui auront été adoptées par les deux CE, un programme sera proposé par le BDT, en concertation avec les Présidents et Vice-présidents. Ce programme sera annuel et établi au plus tard au mois d'octobre précédant l'année de sa mise en oeuvre.

### 2.6 *Utilisation de l'outil informatique*

L'utilisation de l'outil informatique sera renforcé par la création de centres de discussion sur les différentes Questions des Commissions d'études via le courrier électronique ou la Toile.

Comme suite à la Résolution 66 PP-98 (Documents et publications de l'Union), le BDT a fait des propositions pour encourager et faciliter l'utilisation efficace par les PED, et en particulier les PMA, des documents et publications de l'Union sur la Toile. Ces propositions sont contenues dans le Document TDAG-3/8-F qui sera examiné par le GCDT à sa réunion de mars 2000.

### 2.7 *Périodicité des réunions des Commissions d'études de l'UIT-D*

La possibilité de réduire le nombre de réunions de chaque Commission d'études à deux réunions entre les CMDT, au lieu de quatre actuellement a été envisagée.

La réduction du nombre des réunions des Commissions d'études de l'UIT-D concourt certainement à la baisse de l'effort financier des PED pour participer aux réunions, mais contribue-t-elle à améliorer l'efficacité des réunions?

Les réunions annuelles permettent d'une part à tous les Groupes de Rapporteurs de se réunir et de coordonner au besoin leurs activités, et, d'autre part, de faire approuver par les séances plénières des Commissions d'études les résultats des travaux (rapports, recommandations, etc.). Obtenir la même qualité de résultats avec un nombre réduit de réunions suppose qu'entre les réunions (pendant deux ans) l'étude des Questions se poursuive par voie électronique ou par courrier.

Toutes les conditions sont-elles réunies dans le Secteur du développement pour étudier les Questions sur deux ans par voie électronique? La réduction du nombre de réunions des CE contribue-t-elle au stade actuel à améliorer l'efficacité des travaux? Ces questions d'importance quant au fonctionnement des CE ne peuvent à notre avis qu'être escamotées dans ce document qui traite du problème de la participation des PED aux travaux des Commissions d'études.

Ce problème devra à notre avis être examiné dans le cadre du mouvement de restructuration en cours à l'UIT, et plus particulièrement au BDT, ou devra être versé au dossier du Groupe de travail sur la structure et les méthodes de travail des Commissions d'études de l'UIT-D.

## 2.8 *Conclusion*

Cette démarche, si elle est appliquée, pourra permettre aux pays qui le souhaitent de s'impliquer plus ardemment dans les travaux des Commissions d'études de l'UIT-D.

### **3. Participation des PED aux activités des trois Secteurs de l'UIT**

En dehors des mesures spécifiques proposées pour les Commissions d'études de l'UIT-D, les dispositions suivantes peuvent contribuer à renforcer la participation des PED aux travaux des trois Secteurs de l'UIT.

#### *3.1 Octroi de bourses*

L'octroi de bourses aux représentants des pays les moins avancés leur a permis de participer aux activités d'un intérêt particulier pour les PED.

Le financement de ces activités par le budget du BDT se fait déjà dans le cadre de la mise en oeuvre de la Résolution 9 de la CMDT-98 "Participation des pays, en particulier des PED, à la gestion du spectre", et à l'occasion de certaines réunions des CE de l'UIT-T et de l'UIT-R, ainsi qu'à l'occasion de réunions préparatoires de conférences/assemblées dans les régions. Les bureaux régionaux de l'UIT constituent à cet effet un appui essentiel pour organiser ces réunions préparatoires.

#### *3.2 Circulation de l'information*

Saisir toute occasion de réunions, séminaires, etc. pour informer les participants des activités des autres Secteurs jugées importantes pour le Secteur du développement.

#### *3.3 Encourager et faciliter l'utilisation efficace des documents et publications de l'Union mis sur la Toile (Web).*

L'accès efficace par les PED à l'information postée sur le Web contribuera à améliorer leur connaissance des problèmes de l'environnement changeant des télécommunications et par conséquent à améliorer leur participation aux activités de l'Union. Des propositions sont faites à ce sujet dans un autre document.

---